



Comment commander :

Contactez nous par téléphone au 03.23.57.01.55 / 06.12.95.40.35 pour vérifier la disponibilité du matériel ou procédez à une demande de devis par mail : contact@xlr-production.com

N'oubliez pas d'indiquer les quantités souhaitées et vos dates de location. Un devis vous sera établi sous 48 heures. Pour valider votre commande, il suffira de nous retourner ce devis signé avec votre bon pour accord. Un acompte de 30% de la commande vous sera également demandé lors de la réservation. A défaut, la commande ne pourra être prise en compte.

Comment annuler une commande :

Vous devez absolument nous envoyer un ordre écrit d'annulation de commande par courrier ou par mail.

Si toutefois vous annulez votre commande dans les quinze jours précédents votre prise en charge du matériel, nous serons dans l'obligation de vous facturer 50% du prix total de la location.

Mode de paiement :

L'intégralité de votre commande devra être réglée avant la prise en charge effective du matériel. Un chèque de caution vous sera également demandé ainsi qu'une pièce d'identité.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

1. GÉNÉRALITÉS

Toute commande emporte adhésion à nos conditions générales de location quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les bons de commande du client. Si par faveur, la société XLR Production ne fait pas jouer une de ces clauses, elle ne renonce pas à s'en prévaloir la prochaine fois.

2. COMMANDES

Tous nos devis doivent être datés, signés avec la mention « BON POUR ACCORD » et comporter, pour les professionnels, un cachet commercial avec le numéro de TVA intracommunautaire.

3. TARIFS

Les prix indiqués sont basés sur le tarif en vigueur au jour de la location. Tous nos prix sont assujettis à la TVA en vigueur au jour de la location. En cas d'annulation par le client d'une réservation confirmée, les sommes perçues par XLR Production à titre d'acompte seront réputées acquises. Toute réservation annulée dans un délai de moins de 15 jours sera facturée à raison de 50% de la valeur de la commande, celle annulée dans un délai inférieur à 7 jours sur la base de 100% de la valeur de la commande.

4. ASSURANCE

Le loueur sera couvert par les assurances nécessaires pour tous dégâts causés par ses actes propres et celui du matériel.

5. ACOMPTES

Sauf dérogation expressément convenue et formulée par la société XLR Production, un acompte de 30% du montant de la location sera versé par le client lors de la réservation du matériel.

6. DURÉE DE LA LOCATION

Le matériel est accompagné d'un bon de livraison sur lequel figurent la date de l'enlèvement et la date de retour. La durée se calcule par journée de 24 heures du jour de départ au jour de retour du matériel en nos locaux. La date de retour est impérative et les retards ne bénéficient pas de la dégressivité du tarif. Les jours de retard sont donc facturés en jours entiers.

7. TRANSPORT

Le matériel affrété par transporteur voyage aux risques et périls du destinataire qui veillera, lors de la livraison, à vérifier le contenu des colis en présence du livreur et à faire constater les avaries éventuelles du matériel. En cas d'avarie, il convient de noter la nature exacte des dommages sur le récépissé de transport, puis de confirmer au transporteur par lettre recommandée dans un délai de 3 jours suivant la livraison. Les réserves de principe telles que « sous réserve de déballage » n'ont aucune valeur juridique. La non application de ces clauses engage la seule responsabilité du destinataire et interdit tout recours contre le transporteur.

8. PROPRIÉTÉ

Le matériel loué est insaisissable par les tiers à l'encontre du locataire. En conséquence, le locataire s'interdit de modifier tout ou partie des signes distinctifs (marques, plaques de publicité...) apposés sur le matériel loué. Le locataire s'interdit de céder de façon quelconque le matériel loué. La sous-location est strictement interdite.

9. RESTITUTION DU MATÉRIEL

Celle-ci s'effectue à la charge du client au jour et à l'heure prévus sur le bon de livraison ou le devis. Tout prolongement devra être signalé 24 heures à l'avance et ne pourra se faire qu'avec l'accord de la société XLR Production. Tout matériel manquant ou endommagé sera facturé au client. Au delà de la date prévue pour le retour du matériel, le locataire devient dépositaire du matériel au sens obligatoire sous les peines prévues à l'article 408 du code Pénal. Aucune contestation ne pourra être retenue après une location si le matériel n'a pas été testé à son retour en présence de nos techniciens.

10. RESPONSABILITÉS

Le locataire assume la responsabilité intégrale du matériel dès sa prise en charge en nos locaux. Le matériel loué étant pris et réceptionné en bon état, suivant le bon de livraison, toute intervention technique par le locataire est interdite. Les frais de remise en état dus à une dégradation ou à une mauvaise utilisation sont intégralement à sa charge et seront facturés au coût du jour. Le matériel loué doit être utilisé conformément à sa destination et le client doit avoir les compétences techniques afférentes à la bonne utilisation du matériel.

11. MODALITÉS DE PAIEMENT

Sauf stipulation contraire, nos factures sont payables à Coucy le Château Auffrique 02380 avec un acompte de 30% et le solde à l'échéance. Aucun escompte n'est prévu pour paiement anticipé.

Les cas particuliers, accords pour paiement à 30, 60 jours, etc., sont indiqués sur la facture.

En cas de paiement en retard, une pénalité sera exigible et calculée au jour le jour à partir du jour suivant la date d'échéance, sur une base d'un taux d'intérêt égal à trois fois le taux d'intérêt légal.

12. ÉLECTION DE DOMICILE ET JURIDICTION

L'élection de domicile est faite par la société XLR Production à son siège social. En cas de contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution d'un contrat de location, le Tribunal de commerce de Saint Quentin sera seul compétent, même en cas de pluralité des défendeurs. Nos traites ou l'acceptation du règlement n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.